

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 25 JUIN 2026**

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 25 JUIN à 20H13 à la Mairie, Le Conseil Municipal de la commune de Beauregard étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 19 juin 2026, sous la présidence de Nadia GUYON, Maire.

Etaient présents : N. Guyon, M. Bouchard, M.H Bannelier, E. Ferey, A. Tardy, A. Petit, J. Guyot, M. Richonnier, E. Freydier, Z. Ait Hellal, G. Haller

Absents excusés : X. Bouchet donne pouvoir à E. Ferey, N. Macorano donne pouvoir à M.H Bannelier, F. Pichon donne pouvoir à G. Haller, A. Ouedrago donne pouvoir à M. Richonnier

Secrétaire de séance : A. Tardy

Ouverture de la séance à 20h13

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21/05/2026:

Le PV du 21/05/2026 est adopté à 14 votes POUR et 1 vote ABSTENTION.

Mr E. Ferey s'abstient car il était absent lors de la séance du 21/05/26 .

• AUTORISATION DE LA MISE EN COPROPRIETE DE LA MAISON GUILLERMARD ET AUTORISATION DE CESSIION D'UN APPARTEMENT, UNE CAVE ET DEUX PLACES DE STATIONNEMENT:

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à engager la procédure de mise en concurrence en vue de la cession de la propriété dite « Maison Guillermand ».

Le Conseil Municipal rappelle que les 2 logements du bas sont à la vente.

Une offre d'acquisition a été présentée pour le lot N°02. Le prix de vente est fixé à la somme totale de 226 415€ au titre du prix net vendeur revenant à la commune.

Le lot vendu est composé d'un appartement de 94.15m² avec terrasse, d'une cave ainsi que 2 emplacements de stationnement extérieur.

✎ **Approbation à l'unanimité**

• VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2026 :

Le tableau des subventions a été préparé par la commission N°4 (Communication, Animation, Vie associative et Culture), transmis aux adjoints et présenté au Conseil Municipal pour validation.

Les demandes ont été instruites selon une appréciation qualitative (lien avec la commune, retombées locales, justificatifs fournis)

Après examen et arbitrage, le conseil a validé les montants suivants :

Organisme	Montant 2026 (€)	Observations
ADMR (Chaleins)	150	Reconduction. Demande justifiée et ciblée.
Ain Domicile Services	150	Nouveau. Activité communale limitée ; aligné par cohérence.
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers Dombes-Saône	250	Reconduction. Courrier à adresser pour inviter à organiser une animation dans la commune.
APAJH 01	0	Action départementale, pas d'impact direct identifié.
Banque Alimentaire de l'Ain	0	Don individuel possible ; maintien à 0 €.
Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain	0	Priorité aux associations à action directe.
Croix-Rouge française — Porte de la Dombes	150	
Épicerie Solidaire — Graines de Liens (Val Horizon)	150	Demande de 500 €. Montant aligné par cohérence avec les aides comparables.
France ADOT 01	0	Action départementale.
L'Envol	0	Cause locale (hôpital de Trévoux) mais retombées partielles.
Les PEP 01	100	Maintien tant qu'un élève de Beauregard est concerné.
RASED de Guéreins	150	~1 €/enfant scolarisé ; bénéficie aux enfants de la commune.
Restos du Cœur (Ain)	0	Don individuel possible ; maintien à 0 €.
US Jassans Basket	200	Barème ~20 €/licencié (10 licenciés à Beauregard).
Foot Jassans	360	Barème ~20 €/licencié (18 licenciés). Demande de 500 € non retenue.
Aïkido de Beauregard	250	Demande de 1 000 €. + salle des fêtes gratuite une fois/an (ménage assuré par le club).
Tennis Club de Beauregard	770	Montant maintenu. Examen d'une aide ultérieure en cas de projet chiffré (éclairage/courts).
Bibliothèque municipale	844	1 €/habitant (base 844). Demande reçue le 22/06, après la commission.
Sou des Écoles	3 800	2 000 € fermes + 1 800 € sous réserve d'un projet fléché avant le 31/12.
Un Rêve à Moto	150	+ salle des fêtes sans frais de ménage. Condition : article dans Le Petit Beauregardien.
Boxe — Arès Boxing	210	Reconduction malgré l'absence de demande (compensation des indisponibilités de la salle polyvalente).
Les Amis de la Boule	640	Reconduction sans demande formelle.
Tarot Club	250	Reconduction. Courrier relatif à l'entretien de la salle.
Les Fléchettes caladoises	0	Pas de demande. Nuisances signalées ; pas d'attribution.
LAESFA — Les Amis de l'Église (LASFA)	250	Association du village œuvrant à la restauration de l'église. Attribution votée.
TOTAL ACCORDÉ 2026	8 824	Pour mémoire, total accordé 2025 : 8 930 €.

Décisions et orientations complémentaires :

- Salle des Fêtes : pour les Associations de Beauregard, une mise à disposition gratuite par an est instaurée, le ménage pouvant être assuré par l'association ; à défaut, contrôle de l'état des lieux et, en cas de manquement répété, refacturation ou réduction de la subvention l'année suivante.
- Sou des Ecoles : accord sur 2 000€ fermes, les 1 800€ complémentaires demeurent conditionnés à un projet identifié et fléché avant le 31 décembre, la règle de fonctionnement budgétaire devant être explicitée à l'association.

✎ **Approbation à l'unanimité**

- **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR GRDF :**

Comme chaque année le Conseil Municipal délibère, sur la redevance due par GRDF au titre de l'occupation du domaine public.

Le montant calculé pour l'année 2026 s'élève à 312€.

✎ **Approbation à l'unanimité**

- **CONVENTION TRIPARTITE FONDATION DU PATRIMOINE / LES AMIS DE L'EGLISE:**

L'autorisation de signer la convention tripartite (Commune, Fondation du patrimoine et l'Association des Amis de l'église) ne peut pas être examinée et votée par le Conseil Municipal.

Le document n'est pas disponible et la Fondation ne transmettra la convention qu'après réponse de la région concernant le montant de la subvention accordée.

Il apparaît que la demande de subvention auprès de la région ne peut aboutir en l'état : un dossier retenu à la programmation DRAC n'est plus recevable au-delà du 28 février de l'année suivante. La demande DRAC devra donc être réactualisée pour être recevable avant le 28 février 2027.

La demande de subvention sera néanmoins transmise à la Région.

Ce point est retiré de l'ordre du jour et donc non voté.

Fin de Séance : 21h38

OBSERVATIONS :

Secrétaire de séance,
Alexandre TARDY

Le Maire,
Nadia GUYON